



## **Compte-Rendu du Conseil Municipal**

### **Séance du 13 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juillet, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 6 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Renée Cruzal, Yves Le Pallec, Yolande Calmel, David Arnal, Myriam Cros, Yoann Conte, Lise Raynaud et Monsieur Jacques Baraillé qui est arrivé à 18 heures et 14mn.

5 absents : Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte, Madame Julie Geenen et Madame Tiphanie Brau .

Total des membres présents : 14 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, Adjointe, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Marc Zindel, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 19 juin 2023.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Marc Zindel et demande s'il y a des questions à ce sujet parmi les membres de l'Assemblée.

Aucune question n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire signale qu'il a 3 précisions à donner à ce propos, à savoir :

- 1) Concernant les capteurs d'enregistrement de vitesse qui doivent être placés route d'Azille, cette opération sera effectuée fin septembre, non par l'Agence Technique du Département mais par la Direction Départementale du Territoire et de l'Outre-Mer ;
- 2) En ce qui concerne, la location des vélos électriques par la Commune, la délégation de compétence s'avance plutôt pour une compétence « mobilité douce » ;
- 3) S'agissant de la sonorisation du Foyer, nous avons un rendez-vous en septembre avec Ciném'Aude et Monsieur Guillaumon pour la mise en place d'une sonorisation commune. Des devis seront réalisés.

Ces précisions étant apportées, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire lit l'ordre du jour :

- Point N°1) Convention d'Adhésion au Service Commun d'Instruction ADS
- Point N°2) Lancement d'une Consultation de Procédure Adaptée pour le Mur d'Escalade
- Point N°3) Restructuration du Cimetière Communal et Inventaire du terrain du cimetière
- Point N°4) Motion contre les Violences envers les Elus
- Point N°5) Questions Diverses

Monsieur Le Maire demande si, à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

N'obtenant pas de réponse, Monsieur Le Maire signale qu'il sera amené également à lire une motion du Collège Pierre et Marie Curie de Rieux et commence l'ordre du jour :

#### **Point N°1) Convention d'Adhésion au Service Commun d'Instruction ADS**

Monsieur Le Maire précise à l'Assemblée qu'avec la dématérialisation des enregistrements des autorisations d'urbanisme, et vu le volume important des dossiers, des retards préjudiciables peuvent intervenir, notamment veille de week-end. Cette Convention avec

Carcassonne Agglo autoriserait donc le service ADS (Application des Droits des Sols) à signer les courriers de « Premier mois d'instruction » pour le compte des Communes.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point N°2) Lancement d'une consultation de procédure adaptée pour le Mur d'Escalade**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que nous avons signé deux Conventions avec le Club Alpin Français et Pyrénéiste de l'Aude. Celui-ci propose de nous aider pour la création d'une procédure adaptée à notre gymnase.

Madame Lise Raynaud, Conseillère municipale, interroge quant au coût de ce mur d'escalade et demande à qui il servira et si le département participe à son coût du fait qu'il concerne principalement le collège.

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet de mur d'escalade dont l'estimation doit s'élever entre 110 et 131 000 euros, concernera, outre les élèves du collège, tous les particuliers intéressés et notamment les membres du Club Alpin Français qui s'entraînent déjà l'été à Notre Dame Du Cros. Monsieur Le Maire précise, en outre, que nos partenaires pour ce projet sont : -L'Agence Nationale du Sport,

- La Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement au Sport d'Occitanie,
- le Département,
- le Collège

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point N°3) Restructuration du Cimetière Communal et Inventaire du Terrain de Cimetière**

Monsieur Le Maire informe qu'un décret paru le 5 août 2022 concernant les règles en matière funéraire, nous donne obligation, avant 2026, de mettre à jour nos plans de géolocalisation de sépultures et de traçabilité des registres des défunts. D'autres communes ont expérimenté cette étude par elles-mêmes, ce qui s'est avéré un échec, mais également par l'intermédiaire de groupes spécialisés tel que « Elabor » dont la compétence est reconnue et qui nous a fait un devis pour 31 265,40 euros.

Monsieur Le Maire propose de faire effectuer cette charge de travail par ce groupe et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point N°4) Motion contre les Violences envers les Elus**

Monsieur Le Maire donne lecture aux Membres de l'Assemblée d'un courrier émanant de Monsieur Eric Ménassi, Président de L'AMA, Association des Maires de l'Aude, demandant de faire voter une motion contre les violences dont sont victimes les Maires et les Elus locaux, et ce, en vue d'adopter des mesures de préventions nécessaires.

Monsieur Le Maire soumet cette motion au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une motion émanant du collège Pierre et Marie Curie de Rieux : En effet, devant l'accroissement des effectifs d'élèves (430 à la rentrée prochaine contre 403) le collège demande une augmentation du temps de présence de l'infirmière, de l'AVS (auxiliaire de vie sociale) et de l'Assistance Sociale.

Monsieur Le Maire soumet cette motion au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point N°5) Questions diverses**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu plusieurs questions de la part de Monsieur Yoan Conte, Conseiller Municipal :

- 1) S'agissant des questions relatives à la restructuration du cimetière d'une part et à la motion concernant les violences contre les Elus d'autre part, Monsieur Yoann Conte dit avoir reçu les réponses satisfaisantes lors de l'explication des Points N°3 et 4.
- 2) Voiture électrique utilisée par Monsieur Le Maire : Monsieur Yoann Conte précise que ce véhicule devrait rentrer au dépôt chaque soir au lieu d'être garé devant le domicile de Monsieur Le Maire.  
Monsieur Le Maire précise que ce véhicule de services lui sert notamment pour aider à l'organisation de toutes les manifestations publiques y compris les samedis et dimanches, comme pour les vide-greniers par exemple, dernièrement.  
Monsieur Le Maire ajoute, cependant, qu'en vue de plus de transparence, les conditions d'utilisation de ce véhicule seront étudiées avec les services compétents.
- 3) Aire de co-voiturage : Monsieur Yoann Conte demande si nous avons un planning des travaux et si nous pourrions tenir notre budget, la Région ayant réduit fortement sa participation.  
Monsieur le Maire précise que le SIC (Syndicat Intercommunal de Cylindrage) débutera les travaux très prochainement, à savoir la semaine 30 et confirme que nous tiendrons notre budget. Il donne la parole à Monsieur Thierry Brach, Adjoint, qui confirme

qu'effectivement la participation de la Région sera moindre mais sera quand même de 15 %, au lieu de 25% et qu'en conséquence nous réduirons les dépenses en matière de plantations et de mobilier urbain sur la zone.

4) **Projet d'aménagement du Vigné** : Monsieur Yoann Conte demande notre planning à ce sujet et si nous avons amélioré ce projet compte-tenu de réclamations de riverains. Monsieur Le Maire précise que les travaux de l'Aire de Détente commenceront au dernier trimestre 2023 par le SIC et que toutes les personnes concernées par ce projet et inquiètes à ce sujet ont reçu, par la Mairie, les explications nécessaires.

5) **Rendez-Vous GIRM** :

Monsieur Le Maire signale que le rendez-vous du mardi 4 juillet a dû être reporté, ayant été lui-même hospitalisé précisément ce jour-là, mais qu'un autre rendez-vous a été pris avec le GIRM pour la date du mardi 18 juillet.

Monsieur Le Maire signale que nous avons également reçu 2 questions écrites de Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale :

1) **Concernant le bilan financier du Comité des fêtes** : Monsieur Le Maire précise que les bilans financiers ne sont donnés par les associations qu'à l'occasion des demandes de subvention et que, règlementairement, nous ne sommes pas en droit d'effectuer cette demande en dehors de cette occasion. Cependant, nous allons nous renseigner à ce sujet.

2) **S'agissant de la parole du public lors des séances de Conseil Municipal** : Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux règles du Code Général des Collectivités Locales et en vue de la bonne tenue des séances du Conseil dans un climat serein, le public, autorisé à assister, ne peut participer aux questions qui sont réservés aux élus de l'Assemblée, en majorité posées à l'avance par écrit, mais aussi oralement lors des débats. Par contre, Monsieur Le Maire rappelle que tous les administrés peuvent poser leurs questions à la Municipalité, ce qu'ils font déjà, soit par lettre, soit par mail, ou par téléphone ou lors de rendez-vous.

Monsieur Le Maire demande s'il y a d'autres questions parmi les membres de l'Assemblée.

Aucune autre question n'étant posée par l'Assemblée, Monsieur le Maire rappelle les prochaines manifestations sur la Commune, notamment :

- le 14 juillet avec la commémoration au Monuments Aux Morts, les animations par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et le feu d'artifice en soirée,

- le lundi 17 juillet avec la caravane du sport UFOLEP au stade du collège,

- le 19 juillet avec la Mission Locale qui vient la journée à Rieux pour l'aide aux jeunes en recherche d'emploi ou désireux de passer le permis de conduire etc...

- le 26 juillet avec les animations en soirée au Quartier Sainte Anne,
- le 5 août au boulodrome pour le challenge Mario et le bar à vins.

Monsieur Le Maire remercie les participants et déclare la séance close à 18 heures 55 mn.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 19 juillet 2023.

Fait à Rieux-Minervois, le 17 juillet 2023

Bernard YAGUES, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues B', written in a cursive style.